

**Discours de
Son Excellence Monsieur Jean Asselborn,
Vice-Premier Ministre, Ministre des Affaires
Etrangères et de l'Immigration du Grand-Duché de
Luxembourg**

1^{ère} session du Conseil des droits de l'homme

Genève, le 19 juin 2006

Seul le discours prononcé fait foi

Monsieur le Président,
Monsieur le Président de l'Assemblée générale,
Madame le Haut Commissaire aux droits de l'homme,
Excellences,
Mesdames, Messieurs,

Permettez-moi de vous adresser toutes mes **félicitations pour votre élection à la Présidence** de cette première session du Conseil des droits de l'homme. Je tiens à vous remercier très chaleureusement des efforts que vous avez consentis pour la préparation de cette session et vous assure de l'appui et de la pleine coopération de ma délégation.

Le Luxembourg s'associe pleinement au discours qu'a prononcé ce matin ma collègue Ursula Plassnik au nom de l'Union européenne.

Je voudrais aussi exprimer toute ma **confiance à Madame Louise Arbour, Haut Commissaire aux droits de l'homme**. Le Luxembourg se félicite de l'augmentation substantielle du budget du Haut Commissariat, ce qui permettra de renforcer un instrument efficace de la promotion et de la protection des droits de l'homme universellement reconnus - civils, culturels, économiques, politiques et sociaux.

Le Luxembourg est en faveur de l'établissement d'un dialogue régulier et ouvert entre le Conseil et le Haut Commissaire aux droits de l'homme. Les rapports, les informations et les évaluations de celui-ci constitueront une contribution importante pour les travaux du Conseil.

C'est pourquoi je suis heureux de pouvoir annoncer une **nouvelle hausse de la contribution du Gouvernement luxembourgeois** au Bureau du Haut Commissaire.

Monsieur le Président,

L'inauguration des travaux du **nouveau Conseil** des droits de l'homme marque une **étape majeure** sur le chemin vers la promotion universelle **des droits de l'homme**, un chemin qui a commencé avec l'adoption, en 1949, de la Déclaration universelle des droits de l'homme.

Notre nouveau Conseil doit nous permettre de mieux promouvoir et de mieux défendre les droits de l'homme partout dans le monde. Le Luxembourg est déterminé à y contribuer. Nous pouvons construire l'action du Conseil sur des bases solides, sur **l'acquis que la Commission des droits de l'homme a**